



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24112179

FORMULAIRE DE L'ENTREPRISE

12 JUL. 2024

GREFFE

N° d'entreprise : **0402 541 189**

Nom

(en entier) : **Dolomie de Villers-le-Gambon**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Charles Dubois 28, 1342 Ottignies-Louvain-la-Neuve**

Objet de l'acte : Nominations statutaires et délégation de pouvoirs fiscaux

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUIN 2024

°. Nominations statutaires

Le Conseil d'administration de la Société, ci-après le « Conseil », constate que le mandat du Commissaire de la Société, Mazars Réviseurs d'Entreprises S.C.R.L., vient à échéance à l'assemblée générale de 2024. Le Conseil propose à l'assemblée de reconduire ce mandat pour une période de trois ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale de 2027 qui se prononcera sur les comptes clôturés le 31/12/2026.

°. Délégation de pouvoirs fiscaux

Le Conseil octroie en remplacement des pouvoirs existants, les pouvoirs mentionnés ci-dessous aux personnes suivantes et ce, à compter de ce jour :

Madame Evrard Romane et Messieurs Willems Simon et Colette Jean-Louis,

-le pouvoir de signer seuls:

o tout document, certificat ou formulaire émanant ou destiné à toute administration belge ou étrangère compétente en matière fiscale, en ce compris le Service des Décisions Anticipées belge,

o les déclarations fiscales et TVA (belges ou étrangères),

o toute correspondance (en ce compris les réclamations en matière fiscale ou TVA) avec toute administration belge ou étrangère compétente en matière fiscale,

o Tout formulaire, attestation ou déclaration en matière fiscale ou TVA à destination de toute administration belge ou étrangère compétente en matière fiscale.

-le pouvoir de représenter chacun individuellement la Société lors de contrôles fiscaux ou TVA.

-le pouvoir de représenter, chacun individuellement, la Société vis-à-vis du Service de Décision Anticipée belge, tant pour l'introduction que pour le suivi de toute demande de prefilling ou demande de décision anticipée.

Le Conseil désigne Madame Aurélie Vanden Broecke et Monsieur Jean-Louis Colette, agissant seul ou conjointement, afin de procéder à toute publication utile relative aux points qui précèdent.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 JUIN 2024

°. Le mandat du commissaire de la société, Mazars Réviseurs d'entreprises SRL, venant à échéance à la date de la présente assemblée générale. Il est décidé de renouveler son mandat pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2026.

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Mazars Réviseurs d'entreprises SRL sera représentée par M. Philippe Gossart. La rémunération annuelle est fixée à 5.602 EUR, hors TVA, contributions au système de supervision publique des réviseurs d'entreprises, et frais administratifs. Les honoraires sont indexés annuellement.

L'assemblée désigne Madame Aurélie Vanden Broecke et Monsieur Jean-Louis Colette, agissant seul ou conjointement, afin de procéder à toute publication utile relative au point qui précède.

A. Vanden Broecke
Administratrice

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)